

2017_CT2_472

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles - Approbation du programme de travaux

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUÉIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_472- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 12 octobre 2017

06_3_06

■ Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles - Approbation du programme de travaux

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Avec plus de 11.000 tonnes de déchets collectés en 2016, la déchèterie de Venelles est l'un des sites les plus fréquentés du Territoire du Pays d'Aix, et ce malgré une ergonomie mal adaptée à l'accueil du public (plateformes toutes en cul de sac...). De plus, les terrains d'assises de l'actuelle déchèterie sont intéressants pour y aménager des infrastructures de transport d'envergure pour le territoire (Métro Express, voie de dérivation du passage à niveau...). De ce fait, il a été étudié la construction d'une nouvelle installation sur des terrains communaux situés à proximité immédiate de la station d'épuration nord de la commune.

L'objet du présent rapport est la validation du programme de travaux correspondant à la création d'une nouvelle déchèterie sur les parcelles identifiées, contiguës à la station d'épuration, dimensionnée au regard de la fréquentation rencontrée, dans le respect des exigences réglementaires, intégrant les contraintes des parcelles mises à disposition par la commune (tout ou partie des parcelles BO132, 187, 188 et 66) et notamment le risque inondation.

Ces investissements, nécessaires à la création de la déchèterie de Venelles (telle qu'envisagée dans l'esquisse ci-jointe), ont été estimés à 1.050.000€HT.

Dans le détail, les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

1. Réalisation des travaux de terrassements et de Génie Civil afin de réaliser la plateforme de réception des déchets ;
2. Création des réseaux secs et humides ;

3. Construction d'une chaussée adaptée à la circulation des Poids Lourds en partie basse et des Véhicules Légers en partie haute ;
4. Mise en place des dispositifs antichute réglementaires ;
5. Sécurisation de l'accès ;
6. Édification du local gardien ;
7. Réalisation des aménagements nécessaires à l'insertion du site dans son environnement.

Ces estimations reposent sur l'étude de définition réalisée en 2017 menée par les services de la Direction Opérationnelle Traitement du Territoire du Pays d'Aix et confiée au cabinet d'études EODD Ingénieurs Conseils.

En amont des travaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix lancera une consultation afin de choisir un maître d'œuvre dont les missions seront :

- de détailler la conception et le chiffrage du projet ;
- de proposer des aménagements conformes aux spécifications édictées par l'Architecte des Bâtiments de France ;
- de déposer le dossier de permis de construire et les dossiers réglementaires (déclaration ICPE, dossier d'incidence NATURA 2000...) nécessaires à la réalisation du projet ;
- de préparer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux ;
- d'assurer le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

En parallèle à cette mission de maîtrise d'œuvre, et notamment au moment des travaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix devra également s'attacher la compétence d'un Contrôleur Technique et d'un Coordinateur en matière de sécurité et de prévention de la santé (CSPS). La prestation de maîtrise d'œuvre, complétée de la mission de Contrôle Technique et Mission SPS a été estimée à 100.000€HT.

Par conséquent, les estimations relatives à la réalisation des travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Venelles (missions de Maîtrise d'œuvre et de Contrôle Technique et travaux) sont estimés à :

- 100.000€HT pour les missions de Maîtrise d'œuvre et de Contrôle Technique ;
- 1.050.000€HT pour les travaux de requalification ;
- soit 1.150.000€HT au total.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Consultation pour le choix d'un Maître d'Oeuvre : début 2018
- Début de la Mission de Maîtrise d'Oeuvre : été 2018 ;
- Dépôt du Dossier de Permis de Construire et du dossier ICPE : automne 2018 ;
- Obtention du permis de construire et de l'autorisation préfectorale d'exploiter au titre des ICPE : début 2019 ;
- Démarrage des travaux : été 2019 ;
- Fin des travaux : fin 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 20 septembre 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : création d'une nouvelle déchèterie à Venelles.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux pour la construction de la nouvelle déchèterie de Venelles pour un montant estimé à 1.150.000€HT.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les dépenses d'engagement correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement du budget annexe SPED fonction 7213 opération 110 qui présente les disponibilités suffisantes dans le cadre de l'AP n°110.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles - Approbation du programme de travaux

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_472-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017